

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUÏ, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LIBANIO COUTINHO, Mme VADROT, Mme GARCIA, M. VIMARD, M. DUPERRON, M. MOUCHEL, Mme CHERIF, M. LE MEUR, Mme HUON, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, M. ZLOWODZKI (à partir du point N°3), Mme ROLLY, M. LAMAOUÏ (jusqu'au point n°12), M. FOUILLEUL, M. PINTO CORDEIRO, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. DECOMBLE (pouvoir à Mme VADROT), M. LEONHARDT (pouvoir à M. PETITTA) M. LAROSE (pouvoir Mme DIARD), Mme JAUNET (pouvoir à Mme CHERIF), Mme SOREL (pouvoir à M. VIMARD), Mme LEFORT (pouvoir à Mme MAZEAU), Mme DELEN (pouvoir à Mme CARCASSET), M. FERNANDEZ (pouvoir à M. OUAREM), Mme PETIT (pouvoir à M. PINTO CORDEIRO)

Etaient absents:

Mme GODAR, M. ZLOWODZKI (jusqu'au point n°2)

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire indique que la délibération n°15 de l'ordre du jour complétée a été remise sur table : 1 projet pédagogique supplémentaire (école R. ROLLAND)

Monsieur le Maire a reçu :

- 1 question de M. Fouilleul sur le point N°17 de l'ordre du jour
- Plusieurs questions de M. Pouch notamment sur la délégation de pouvoirs et le ROB
- Plusieurs questions de M. Zlowodzki transmises le lundi 26 novembre à 23h14

Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement intérieur du conseil municipal que les questions devront être transmises au plus tard la veille du jour de la séance à midi.

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2018.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité Approbation du procès-verbal.

1-Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation M. le Maire a signé 60 décisions au total :

- N° 2018/256 Convention de mise à disposition, à titre onéreux, de locaux sis 24 et 26 avenue de la Liberté à Sainte-Geneviève-des-Bois, Résidence autonomie Albert Périssin au profit du Centre Communal d'Action Sociale
- N° 2018/250 Formation du Personnel - TPMA Formation
- N° 2018/251 Formation du Personnel - CIRIL
- N° 2018/290 Formation du Personnel - ADPEP91
- N° 2018/291 Formation du Personnel - ANPAA
- N° 2018/292 Formation du Personnel - POSITIVACT
- N° 2018/277 Convention partenariale - La Volière
- N° 2018/278 Convention partenariale - La Chalouette Autisme Essonne

N° 2018/279	Convention partenariale - Association Vivre et Devenir IME Marie Auxiliatrice
N° 2018/280	Convention partenariale - IME Arc en ciel
N° 2018/281	Convention partenariale - Mosaïque
N° 2018/282	Convention partenariale - Ordre de Malte
N° 2018/283	Convention partenariale - Unité d'Enseignement Maternelle Autisme - Ecole de l'Etang
N° 2018/257	Signature d'une convention avec la ville de Morsang sur Orge pour des enfants en classe ULIS
N° 2018/248	Signature d'une convention entre l'AS Evry et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2018/274	Convention de partenariat avec le collège Paul Eluard dans le cadre de la pause méridienne
N° 2018/238	Signature d'un contrat de cession avec l'association Cultures du Cœur de l'Essonne
N° 2018/244	Signature de contrats de cession avec SAS Ki M'Aime Me Suive
N° 2018/275	Signature d'un contrat de cession avec ACME SAS
N° 2018/252	Convention de coproduction entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Espace Photo
N° 2018/240	Location de matériel de sonorisation pour la salle Gérard Philippe - Signature de contrat
N° 2018/253	Organisation des séjours pour les séniors année 2019 - Signature du marché
N° 2018/231	Organisation du Marché de Noël 2018 - Signature de contrat
N° 2018/236	Décoration de Marché de Noël 2018 - Signature de contrat
N° 2018/241	Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Acidu
N° 2018/242	Signature d'un contrat de cession avec l'association Créations Magiques - Centre de réflexion et d'applications Magiques
N° 2018/243	Signature d'un contrat de cession avec les Scouts et Guides de France du Val d'Orge
N° 2018/245	Signature d'un contrat de cession avec la ferme pédagogique Les Zart-Nimaux
N° 2018/205	Mise à disposition et maintenance de 2 fontaines pour l'entretien des pièces mécaniques des machines et prestation de service d'essuyage industriel avec maintenance et gestion environnementale - Signature du contrat
N° 2018/232	Etude de faisabilité pour la toiture de l'école Jean Jaurès - Signature de contrat
N° 2018/235	Maintenance des aires de jeux et terrains multisports - Signature de marché
N° 2018/237	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Section Handball saison 2018-2019 - Signature de la convention
N° 2018/273	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Section Tennis de Table - saison 2018-2019 - Signature de la convention
N° 2018/285	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section GRS - Saison 2018-2019 - Signature de la convention
N° 2018/239	Aménagement d'un mur en pierres meulières au cimetière A - Signature du contrat
N° 2018/246	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du site Malraux - Signature de marché
N° 2018/247	Installation, optimisation et dépannage des liaisons réseaux de la Ville - Signature de marché
N° 2018/249	Acquisition de linge pour les écoles maternelles - Signature du contrat
N° 2018/254	Achats de barnums - Signature de contrat
N° 2018/284	Mission de contrôle technique pour l'Ancienne Piscine - Signature d'un avenant n°3 à la convention avec la société Bureau Véritas
N° 2018/234	Complément de mission de contrôle OPC à l'Ancienne Piscine suite au complément de marché SSI et vidéo alarme - Signature de contrat
N° 2018/255	Aménagement d'une clôture autour de l'Ancienne Piscine - Signature de contrat
N° 2018/258	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Prolongation de délai - Avenant 3 - Perks Kobak Sasu
N° 2018/259	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value et prolongation de délai - Avenant 2 - Bouclet
N° 2018/260	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Prolongation de délai - Avenant 2 - Carrelage Bâtiment Construction
N° 2018/261	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Prolongation de délai - Avenant 2 - Dubocq SAS
N° 2018/262	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value et prolongation de délai - Avenant 2 - Eiffage Energie Ile-de-France
N° 2018/263	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Prolongation de délai - Avenant 2 - Société Goubie SAS
N° 2018/264	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value et prolongation de délai - Avenant 2 - Les Peintures Parisiennes
N° 2018/265	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value, moins-value et prolongation de délai - Avenant 2 - Menuiserie Gilet Père et Fils

N° 2018/266	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Prolongation de délai - Avenant 2 - NSA Division CFA
N° 2018/267	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value et de prolongation de délai - Avenant 2 - SORBAT77
N° 2018/268	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Système de sécurité incendie et intrusion - Travaux en plus-value et prolongation de délai - Avenant 1 - DEF 91
N° 2018/269	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Alarme intrusion contrôle d'accès - Travaux en plus-value, moins-value et prolongation de délai - Avenant 1 - LF Systèmes
N° 2018/270	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Signalétique - Prolongation de délai - Avenant 1 - FASEM Signalétique
N° 2018/271	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Signalétique - Prolongation de délai - Avenant 1 - Touzet Barbox
N° 2018/272	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en moins-value et prolongation de délai - Avenant 1 - Met-Alu
N° 2018/276	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour local régulateur place Franklin Roosevelt
N° 2018/195	Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour le bal de la fête des associations le 8 septembre 2018
N° 2018/196	Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour la journée citoyenne du 30 juin 2018

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 -Approbation des statuts de Coeur d'Essonne Agglomération

APPROUVE les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est approuvée par 36 voix pour et 1 abstention (Mme Estève)

20h57, arrivée de M. ZLOWODZKI

3 -Désignation des représentants de la commune au sein de l'association de la piscine d'en face

DECIDE que la commune intègre l'association Collectif Piscine,

DIT que sont désignés représentants de la commune au sein de l'association :

- Jacqueline DIARD
- Farid AMRANE
- Jean-Pierre VIMARD
- Jean POUCH

Cette délibération est approuvée par 33 voix pour et 5 abstentions (Ms Zlowodzki, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève)

4 -Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs:

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Attaché	11		+1	12
Adjoint administratif ppal 2cl	41		+1	42
Technicien ppal 2cl	2		+1	3
Technicien ppal 1cl	3		+1	4
TOTAL	57		+4	61

Cette délibération est approuvée par 34 voix pour et 4 abstentions (Ms Zlowodzki, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit)

5 -Logements de fonction - Modification

DECIDE de modifier les délibérations ci-dessus visées pour les attributaires d'un logement de fonctions, pour nécessité absolue de service :

CLASSE en logement pour nécessité absolue de service :

- Le logement sis 1 avenue Emile Zola (F4 – 99 m²), attribué au gardien du Groupe scolaire Tony Lainé et de l'école VAILLANT COUTURIER
- Le logement sis 2, rue des Ecoles (F4 – 82 m²), attribué au gardien du Centre NOUREEV, de la Crèche du Parc et du bâti MALRAUX.
- Le logement sis 14 rue Léo LAGRANGE (F2 – 50.90 m²) attribué au gardien de la Piscine d'En Face.

pour assurer par leur présence la sécurité et la sauvegarde du patrimoine de la Ville,

DIT que ces logements, attribués pour nécessité absolue de service, sont consentis à titre gratuit en ce qui concerne le loyer, mais une fourniture des prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage,..) qui demeurent à la charge du locataire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 -Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019, présenté en annexe.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

7 -Sortie Loisirs retraités - du 5 janvier 2019

FIXE comme ci-après le montant des participations financières des retraités pour ces sorties :

Pièce de théâtre « Alors on s'aime » au théâtre des Variétés Samedi 5 janvier 2019 Participation 54€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 -Séjour des retraités - « Séjour à SAINTE MAXIME » en partenariat avec l'A.N.C.V. et UNIVAC Du 8 au 15 juin 2019

DECIDE l'organisation des séjours en direction des retraités séjour à SAINTE-MAXIME (Var) 8 jours / 7 nuits du 9 au 16 juin 2018.

FIXE ainsi qu'il suit les montants de la participation des retraités :

FIXE le prix du séjour à : Coût total du séjour : 423,50 € (assurances annulation et rapatriement + taxes de séjour comprises) + 176 € de transport (vols + transferts aéroports) soit 599,50 € par personne pour 37 participants maximum.

DECIDE que la Municipalité participe aux frais de transport à hauteur de 50 € pour les personnes non-imposables sur les revenus 2017 et 30 € pour les personnes dont les impôts sur les revenus 2017 n'excèdent pas 1 500 €.

DECIDE que le prix du voyage pour les retraités éligibles à l'aide ANCV sera de 389,50€ pour le séjour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 -Concession de terrains, cases et caveaux provisoires dans les cimetières - Tarification 2019

Pour l'année 2019, une augmentation à hauteur de 1 % est proposée.

Cette délibération est approuvée par 34 voix pour, 1 contre (M. Zlowodzki) et 3 abstentions (Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit)

10 -Domaine funéraire - Taxe d'inhumation - Tarification 2019

Pour l'année 2019, une augmentation à hauteur de 1 % est proposée.

Cette délibération est approuvée par 31 voix pour, 4 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki) 3 contre (Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit)

11 -Reprise de concession en état d'abandon

DECIDE que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront affectés à de nouvelles concessions.

AUTORISE le maire à prendre tous actes à intervenir dans le cadre de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées dont la liste est jointe à la présente délibération.

Cette délibération est approuvée par 36 voix pour, 1 voix contre (M.. Zlowodzki) et 1 abstention (Mme Estève)

12 -Centre Artistique Rudolf Noureev - Conservatoire municipal de Musique, Danse, Art Dramatique, Arts plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois - Fixation des frais de dossier et des participations des familles aux frais de scolarité

Le projet de délibération concernant les tarifs du conservatoire pour l'année 2018-19 a été voté au conseil municipal de septembre 2018, et faisait apparaître les modifications suivantes:

- les tarifs sont réévalués de 1%
- des changements d'appellation : «frais de dossier» et «participation aux frais de scolarité» remplacent respectivement «droits d'inscription» et «cotisations».
- Les frais de dossier sont portés à 15€ par élève
- Création d'un tarif « année supplémentaire » qui s'applique aux élèves poursuivant leur scolarité hors cursus.
- en danse, le cursus non diplômant est scindé en deux options : 2 cours / semaine et 4 cours / semaine, avec un tarif propre à chacune de ces options.
- les Génokids et les élèves suivant le cours de Prépa Bac ne paient que les frais de dossier (15€)

- les détenteurs de la Pochette Culture pour Tous sont exonérés des frais de dossier.

Une base de calcul erronée a été prise en compte par les services pour le calcul des tarifs « Années supplémentaires » et a produit des effets de seuil trop importants pour les élèves hors cursus s'inscrivant en année supplémentaire.

Afin de procéder à une correction de cette situation, il est proposé dans cette délibération de revoir le calcul de l'année supplémentaire (majoration de 20% par rapport au tarif « cursus non diplômant et adultes » de l'année scolaire 2017 /2018) qui vise à maintenir une offre pour les grands élèves et les adultes hors cursus, dans la limite des places disponibles une fois les inscriptions des enfants stabilisées.

Cette délibération est approuvée par 31 voix pour, 4 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki) 3 contre (Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit).

Départ de M. Lamaoui (donne pouvoir à Mme Rolly)

13 -Utilisation des salles municipales et approbation des tarifs année 2019

Augmentation de 1%

Cette délibération est approuvée par 31 voix pour, 4 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki) 3 contre (Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit).

14 -Classes de découverte 2019 : participation des familles aux frais de séjour

FIXE ainsi qu'il suit, selon leurs ressources, la participation des familles aux frais de séjour en classe de découverte pour l'année 2019. Une réduction de 50 % du montant de la participation sera accordée pour le 2ème enfant d'une même famille, la même année dans le même type de séjour.

Cette délibération est approuvée par 37 voix pour, 1 abstention (M. Zlowodzki).

15 -Attribution de subventions communales dans le cadre des projets d'écoles 2018-2019

DECIDE de fixer les subventions relatives à divers projets d'écoles de la Ville pour un montant total de 3 973.35 €, de la manière suivante :

PROJETS DIVERS :

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
VAILLANT COUTURIER = 432.40 €	GAGARINE = 800 €
PERGAUD = 600.00 €	ROLLAND : 800€
GAGARINE = 640.95 €	
JOLIOT CURIE = 700 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22h50, arrivée de M. Leonhardt.

16 - Mise en œuvre d'un nouveau Projet Educatif De Territoire 2018/2021

APPROUVE la mise en place d'un nouveau projet éducatif de territoire 2018/2021, incluant le projet périscolaire,

Cette délibération est approuvée par 37 voix pour, 1 abstention (M. Zlowodzki).

17- Déploiement d'un dispositif « engagement citoyen »

DECIDE le déploiement d'un dispositif « Engagement Citoyen »,

FIXE les modalités d'attribution :

La Municipalité souhaite encourager l'esprit d'engagement des jeunes génovéfains et génovéfaines âgés de 17 à 25 ans en leur accordant une aide de 100 € supplémentaire en complément des 400 € alloués dans le cadre du « Tremplin Citoyen » porté par le Conseil Départemental de l'Essonne.

Pour candidater à cette aide financière :

-Le service jeunesse de la ville est à la disposition de tous les candidats génovéfains pour bonne complétude et dépôt du dossier auprès des services du Conseil Départemental de l'Essonne.

- Le service jeunesse, en lien avec le pôle associatif, accompagnera les candidats afin de les aider à trouver une mission au sein des associations de la ville ou des services municipaux.

- Le service jeunesse offre la possibilité aux candidats volontaires de passer son PSC1 afin de réduire le temps de bénévolat à 35 heures.

- La dite aide complémentaire de 100 € sera versée par le CCAS à chaque volontaire sous la forme d'une aide sociale facultative à l'issue de la réalisation de la mission.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 -Ouvertures dominicales pour l'année 2019

DIT que la Commune de Sainte Geneviève des Bois est favorable pour 12 ouvertures dominicales pour l'année 2019.

FIXE les dates de ces 12 dimanches comme suit :

06 janvier 2019	: « Blanc »
13 janvier 2019	: soldes d'hiver
21 avril 2019	: Pâques
30 juin 2019	: soldes d'été
1 ^{er} , 8 et 29 septembre 2019	: rentrée scolaire
1 ^{er} , 8, 15, 22, 29 décembre 2019	: fêtes de fin d'année

Cette délibération est approuvée par 31 voix pour, 2 contre (M. Zlowodzki, Mme Estève) 5 abstentions (M. Mouchel, Mme Huon, Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit),

23h45 départ de M. Mouchel (pouvoir à M. Le Meur) et Mme Huon (pouvoir à M. Duperron)

19- Désaffectation et déclassement du terrain de football en schiste rouge situé parc des sports et d'une partie du bois accolé

DIT que le terrain de football en schiste rouge et une partie du bois accolé sont désaffectés et n'ont plus d'usage public.

DECIDE le déclassement du terrain football en schiste rouge et une partie du bois accolé du domaine public au domaine privé de la commune.

Cette délibération est approuvée par 30 voix pour, 5 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, Mme Estève) et 3 contre (Ms, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit)

20- Cession des terrains du traité de concession de l'opération d'aménagement les franges III à la SORGEM

DECIDE de céder à la SORGEM les terrains objet du traité concession de l'opération d'aménagement FRANGES III, parcelles cadastrées AY n° 132 en partie (586 m²), AY n° 134 (498 m²), AY n° 135 en partie (839 m²), AY n° 136 en partie (3048 m²), AY n° 290 (1593 m²) et partie de la AY n° 320 (12 633 m²).

DECIDE que les terrains font l'objet d'un apport en nature tel que prévu à l'article 3 du traité de concession de l'opération d'aménagement FRANGES III.

DIT que la SORGEM versera une participation à hauteur de 900 000 € à la commune comme défini dans le traité de concession.

Cette participation interviendra concomitamment à la vente par la Sorgem au promoteur des terrains à aménager.

Cette délibération est approuvée par 27 voix pour, 3 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui) et 4 contre (Ms Zlowodzki, Fouilleul, Pinto Cordeiro, Mme Petit)

Ms Petitta, Amrane Gendre et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la Sorgem

Départ de M. Fouilleul (pouvoir à M. Zlowodzki)

21-Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »

DECIDE de signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

Cette délibération est approuvée par 37 voix pour, 1 abstention (M Zlowodzki)

22 -Signature d'une convention avec le GAPAS et autorisation d'un dépôt de permis de construire

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des documents liés à la convention de mise à disposition d'un terrain avec le GAPAS.

AUTORISE le GAPAS à déposer un permis de construire sur la parcelle BC N° 497 pour construire une classe modulaire affectée à l'exploitation d'une unité d'enseignement pour enfants porteurs de troubles du spectre autistique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23-Réhabilitation du bâtiment A. Malraux - Demande de subvention auprès de l'Etat

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès de la Préfecture de Région d'Ile de France,

Cette délibération est approuvée par 37 voix pour, 1 abstention (M Zlowodzki)

24 -Décision modificative n°1 du SSIAD

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018, laquelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

✓	Section de Fonctionnement	0,00 €
✓	Section d'Investissement	14 976,00 €

Cette délibération est approuvée par 37 voix pour, 1 abstention (M Zlowodzki)

25 -Rapport et Débat d'orientations Budgétaires 2019

APPROUVE la présentation du rapport et des débats relatifs aux orientations budgétaires pour 2019.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 7 voix contre (Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève.

M. Pouch ne prend pas part au vote.

La séance est levée à 2h40.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 3 décembre 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération